CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 7 JUILLET 2023

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **26 juin 2023**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – CHAUVIN - DAVID *(arrive à 19h31 avant vote délibération n°23-59)* – HUET – LE BAIL-POUTREL – LE PALLEC *(arrive à 18h59 avant vote délibération n°23-55)* – PELLETIER – RICHOUX - SAUVÉE
Messieurs ANDRIAMANDIMBY – DUFFE – FIERDEHAICHE – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD.

PROCURATIONS :
- Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme BIRLOUET
- M. GAUTHIER a donné pouvoir à M. BOURGOGNON
- Mme METENS a donné pouvoir à Mme RICHOUX

SECRÉTAIRE : M. BOURGOGNON

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
23.55	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023	**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :** - **ADOPTE** le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2023.
EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT			
23.54	Mme FAUCHOUX	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU ET LE COMITE D'ILLE-ET-VILAINE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER « ESPACES SANS TABAC »	**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :** - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Montfort et la Ligue contre le Cancer ainsi que tous les documents s'y rapportant pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à la date de la signature. - **PRECISE** que le Maire procédera par arrêté à l'identification des espaces sans tabac.
23.56	Mme FAUCHOUX	CONVENTION BIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) PERISCOLAIRE - « AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS » (ASRE) - BONUS « TERRITOIRE CTG » - BONIFICATION « PLAN MERCREDI »	**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :** - **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement bipartite ALSH PERISCOLAIRE telle qu'annexée entre la Ville de Montfort-Sur-Meu et la Caisse d'Allocations d'Ille-et-Vilaine conclue du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.
23.57	Mme FAUCHOUX	CONVENTION BIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) EXTRASCOLAIRE - BONUS « TERRITOIRE CTG »	**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :** - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement bipartite ALSH EXTRASCOLAIRE entre la Ville de Montfort-Sur-Meu et la Caisse d'Allocations d'Ille-et-Vilaine conclue du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

<table>
<tr><th colspan="4">URBANISME ET CADRE DE VIE</th></tr>
<tr><td>23.58</td><td>M. BOURGOGNON</td><td>DECLASSEMENT DE LA RD 125 DANS LE DOMAINE ROUTIER COMMUNAL</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- AUTORISE le Maire à rendre à avis FAVORABLE au déclassement de la route départementale n°125.</td></tr>
<tr><th colspan="4">FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES</th></tr>
<tr><td>23.59</td><td>M. BERTRAND</td><td>TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- FIXE les taux des taxes, redevances et tarifs municipaux comme indiqués dans le document annexé à la présente délibération.</td></tr>
<tr><td>23.60</td><td>M. BERTRAND</td><td>GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT (COLLECTIF BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL – BATIMENT A)</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 343 400 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°146220 constitué de 5 lignes de prêt,
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 343 400 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,
- ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</td></tr>
<tr><td>23.61</td><td>M. BERTRAND</td><td>GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT (COLLECTIF BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL – BATIMENT B)</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 404 100 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°146221 constitué de 5 lignes de prêt,
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 404 100 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,
- ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.</td></tr>
<tr><td>23.62</td><td>M. DUFFE</td><td>CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous :
<table>
<tr><th>NB</th><th>GRADE</th><th>TEMPS DE TRAVAIL</th><th>POSTE</th></tr>
<tr><td colspan="4">DU 01/09/2023 AU 31/08/2024</td></tr>
<tr><td>6</td><td>ADJOINT D'ANIMATION</td><td>35/35</td><td>Animateur</td></tr>
<tr><td>1</td><td>ADJOINT D'ANIMATION</td><td>35/35</td><td>Animateur spécialisé handicap</td></tr>
<tr><td colspan="4">DU 01/09/2023 AU 05/07/2024</td></tr>
<tr><td>3</td><td>ADJOINT D'ANIMATION</td><td>4/35</td><td>Intervenant TAP</td></tr>
<tr><td>1</td><td>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</td><td>7/20</td><td>Intervenant TAP</td></tr>
<tr><td colspan="4">DU 01/09/2023 AU 05/07/2024</td></tr>
<tr><td>4</td><td>ADJOINT D'ANIMATION</td><td>6/35
Période scolaire</td><td>Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap</td></tr>
</table>
- AUTORISE le Maire à signer le contrat afférent
- PREVOIT les crédits au budget</td></tr>
<tr><td>23.63</td><td>M. DUFFE</td><td>MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/07/2023</td><td>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- VALIDE les suppressions et les créations de postes ainsi présentées :
<table>
<tr><th colspan="4">POSTES</th></tr>
<tr><th>SUPPRESSION</th><th>DATE</th><th>CREATION</th><th>DATE</th></tr>
<tr><td>Attaché</td><td rowspan="7">15/07/2023</td><td>Attaché principal</td><td rowspan="6">15/07/2023</td></tr>
<tr><td>Adjoint administratif principal 2ème classe</td><td>Adjoint administratif principal 1ère classe</td></tr>
<tr><td>Adjoint d'animation principal 2ème classe</td><td>Adjoint d'animation principal 1ère classe</td></tr>
<tr><td>Adjoint du patrimoine principal 2ème classe</td><td>Adjoint du patrimoine principal 1ère classe</td></tr>
<tr><td>ATSEM principal 2ème classe</td><td>ATSEM principal 1ère classe</td></tr>
<tr><td>Adjoint technique</td><td>Adjoint technique principal 2ème classe</td></tr>
<tr><td>Rédacteur Principal 2ème classe</td><td>15/07/2024</td><td>Attaché</td><td>15/07/2023</td></tr>
<tr><td>Adjoint administratif Principal 1ère classe</td><td rowspan="2">15/07/2023</td><td colspan="2" rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Adjoint Technique</td></tr>
</table>
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget</td></tr>
</table>

23.64	M. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2023	**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :** - **VALIDE** les modifications de temps de travail ainsi présentées : - **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence - **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget

GRADE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL				
		Jusqu'au 31/08/2023		A compter du 01/09/2023		Variation
ATSEM ppal 2ème cl	ATSEM	TNC	31/35	TNC	29/35	-6,45%
ATSEM ppal 1ère cl	ATSEM	TNC	29/35	TNC	31/35	+6,45%
ATSEM ppal 2ème cl	ATSEM	TNC	31/35	TC	35/35	+12,9%

Fabrice DALINO,
Maire.